



FORMATION

LES DIVISIONS FONCIERES

CONTEXTE

Diviser son unité foncière nécessite souvent l'obtention d'une autorisation d'urbanisme préalable.

Plusieurs outils juridiques sont à votre disposition : lotissement, Permis de construire valant division, division primaire.

Leurs différences sont parfois subtiles et leur mise en oeuvre complexe. Pourtant, il s'agit d'une étape primordiale dans la réalisation de votre opération.

Cette formation sera l'occasion d'aborder cette thématique au travers de rappels théoriques indispensables et de cas pratiques concrets.

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les différents outils de la division foncière (Lotissement, Division primaire, Permis de construire valant division, détachement parcellaire).
- Déterminer la procédure à mettre en oeuvre en fonction du projet.
- Maîtriser les différents régimes du lotissement (Déclaration préalable ou permis d'aménager)



* ayant suivi cette formation en 2024.
100% de ces stagiaires déclarent avoir atteint leurs objectifs de formation

Anthony BICHELONNE

Avocat associé, Cabinet Racine Lyon

PUBLIC

Architectes, professionnels de l'immobilier, promoteurs, aménageurs, maîtres d'ouvrage.
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

PRÉ-REQUIS

Connaissance des fondamentaux du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique sera remis au bénéficiaire de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un QCM et des mises en situation vous seront proposés eu cours de la formation

LIEU

GEPA Rhône-Alpes
5 Avenue de Birmingham, 69004 Lyon

NOMBRE DE JOURS / HEURES

1 jour / de 9h00 à 17h00 / 7h

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum

COÛT

400 € HT par participant
incluant les frais de formation, le support documentaire et des collations.

Programme de formation

1. LA NOTION D'UNITE FONCIERE

2. LE LOTISSEMENT COMME OUTIL DE DIVISION FONCIERE

- Définition du lotissement
- Eléments constitutifs du lotissement

3. LES RÉGIMES DU LOTISSEMENT : PERMIS D'AMÉNAGER – DÉCLARATION PRÉALABLE

- Autorisation de lotir : PA ou DP
- Voies, espaces ou équipements propres au lotissement
- Procédures préalables au dépôt de la demande
- Dossier de demande de lotissement
- Instruction de la demande

4. LES EFFETS DE LA DÉLIVRANCE DU PA OU DE LA DP

- Droits acquis
- Appréciation des règles à l'échelle de l'unité foncière
- Limitation dans le temps des effets de l'autorisation de lotir

5. LES AUTRES OUTILS DE DIVISION

- Le Permis de Construire Valant Division
- La Division Primaire
- Les Détachements de terrains

6. CAS PRATIQUES

MAJ Janv. 2024



Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation.
Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO.
Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.

GEPA Rhône-Alpes

5, avenue de Birmingham 69004 LYON - Téléphone : 04 78 61 34 53 - Courriel : geparhonealpes@orange.fr
N° Siret : 51155303400014 - N° TVA intracommunautaire : FR95511553034 - N° de déclaration d'activité : 82 69 10955 69